



Direction des services techniques et
de l'aménagement

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/GM/SL-221124-1718

ARRETE N° ARR/2022/ST/512

Nous, Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,
Considérant que pour permettre **des travaux en hauteur par nacelle sur le clocher de l'église Saint Corneille place de la République à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Du 8 décembre 2022 et ce, jusqu'au 12 décembre 2022, le stationnement considéré comme gênant sera interdit sur le parvis de l'église Saint Corneille, le long du pignon, place de la République à Hem durant les heures d'intervention.

ARTICLE 2 : Du 8 décembre 2022 et ce, jusqu'au 12 décembre 2022, la circulation des piétons sera interdite au droit du chantier et fera l'objet d'une déviation sur le trottoir opposé durant les heures d'intervention.

ARTICLE 3 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par la société BOUYGUES Energies & Services qui assurera la sécurité et la propreté du chantier.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Métropole Européenne de Lille, à la Sté ILEVIA, à la Sté Esterra, à la société BOUYGUES Energies & Services – 100 rue Jean Perrin – ZI – BP 21 – 59932 LA CHAPELLE D'ARMENTIERES.

Fait à HEM, le 25 Nov. 2022

Pour Le Maire de Hem et par délégation,
l'Adjoint à l'Aménagement, aux Travaux, à la
Voirie et au Numérique.



Laurent PASTOUR

Toute correspondance doit être adressée ~~directement~~ ^{soit} à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



Standard mairie: 03 20 66 58 00 - www.ville-hem.fr - contact@ville-hem.fr